



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 4 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 21/11/2023

PRESENTS ; MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — ~~MAGALI CAMINADE~~ — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ~~ORLANE LIRIA~~ — ~~MARINE MAZZACATO~~ — MICHELE MICHALSKI — ~~AUDREY MORET~~ — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS ; MME CAMINADE - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE — MME LIRIA — MME NERIA

PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME CAZAU

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Madame Charlène CAZAU, intéressée à la délibération ne participe ni au débat, ni au vote.

OBJET

**Personnel
Municipal :
Création d'un
emploi d'attaché
territorial**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'aboutissement de la procédure de recrutement pour le remplacement du Directeur Général des Services appelé à faire valoir ses droits à la retraite prochainement. Cette procédure démarrée fin juin s'est concrétisée par la réception d'une quinzaine de candidatures dont plus de la moitié (8) ont fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens en présentiel ou en visio conférence.

Le jury composé du Maire, Du 1er Adjoint et du Directeur des Services a procédé à un classement des candidats et a retenu la candidature d'un agent des services de l'Etat, actuellement en disponibilité pour raisons familiales.

AR Prefecture

047-214700692-20231204-D2023120407-DE
Reçu le 06/12/2023

Le départ du DGS étant fixé au 31 mars 2024 (congés) et sa radiation des cadres prévue au 31 juillet 2024 ; considérant la nécessité de convenir d'une période de « tuilage » tout au long du 1^{er} trimestre 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de:

- la création d'un emploi d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024,
- dire que les crédits nécessaires seront ouverts en Budget primitif 2024.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 décembre 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

